PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR CULTUREL DE VOTRE QUOTIDIEN

LE DÉPARTEMENT

Présente le

PRIX DES LECTEURS DU VAR

la Fête du Livre du Var

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DU

PRIX DES LECTEURS DU VAR 2020

CATÉGORIES ROMANS / ALBUM JEUNESSE / BANDE DESSINÉE

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le Département du Var organise, dans le cadre de la Fête du livre du Var, un prix gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Prix des Lecteurs du Var ».
Une sélection de 9 ouvrages est préalablement établie dans trois catégories : romans adulte / album jeunesse / bande dessinée.

ARTICLE 2 - OBJET

L'objet du prix est de proposer au vote populaire cette sélection de 9 titres (3 dans chaque catégorie) et le plébiscite d'un ouvrage gagnant dans chacune des trois catégories mises à concours : romans adulte / album jeunesse / bande dessinée.

ARTICLE 3 - PARTICIPATION

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine en accord avec la législation française.
Le vote se réalisera de 2 manières :

→ en ligne : sur le site du Département : **www.var.fr**

→ ou par bulletin de vote remis à une bibliothèque participante (liste sur le site du département du Var : www.var.fr et sur le site de la Médiathèque départementale du Var: médiathèque.var.fr).

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE VOTE

La participation au vote se fait soit sur Internet, soit par bulletin papier

❶ se connecter sur le site suivant : www.var.fr et remplir le bulletin de vote en ligne en renseignant son profil en ligne et en indiquant son nom, prénom, son adresse de courriel, et voter pour 1 titre par catégorie sans obligation de voter pour les trois catégories et ce jusqu'à 6 semaines avant le début de la fête du livre. Il est nécessaire de posséder une adresse de courrier électronique pour valider la participation au concours.

ou

❷ se rapprocher d'une bibliothèque participante pour voter par bulletin papier pour 1 titre par catégorie sans obligation de voter pour les trois catégories et ce jusqu'à 6 semaines avant le début de la fête du livre.

ARTICLE 5 - EXCLUSION DE PARTICIPATION

Toute réponse dont les coordonnées seraient incorrectes ou incomplètes ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES LIVRES GAGNANTS DU PRIX DES LECTEURS DU VAR 2020

Les lecteurs pourront voter pour :

l'un des 3 titres en compétition dans la CATÉGORIE « ROMANS ADULTE »

l'un des 3 titres en compétition dans la CATÉGORIE « ALBUMS JEUNESSE »

l'un des 3 titres en compétition dans la CATÉGORIE « BANDE DESSINÉE »

Pour voter : le lecteur remet son bulletin de vote à une bibliothèque participante ou se connecte sur le site www.var.fr.

Au terme de la période de vote, le Prix des Lecteurs du Var sera attribué, par catégorie, à l'auteur ayant obtenu le plus grand nombre de votes dans sa catégorie.

ARTICLE 7 - RÉCOMPENSE

Les 3 auteurs primés recevront une récompense de 1000 € attribuée par le Département du Var.

ARTICLE 8 - PRÉSENCE DES LAURÉATS LORS DE FÊTE DU LIVRE DU VAR

Les 3 auteurs primés devront obligatoirement être présents à la Fête du livre du Var pour recevoir leur prix.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

Le Département du Var ne pourra être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce prix devait être modifié, reporté ou annulé. En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, le Département du Var se réserve le droit de remplacer la dotation par une dotation de nature et de valeur commerciale similaire ou supérieure.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.
Le Département du Var ne pourra notamment être tenu pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ou à son vote ne lui parviennent pas pour une raison quelconque dont elle ne pourrait être tenue pour responsable (à titre d'exemples : problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée de nos serveurs pour une quelconque raison, etc...) ou lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).
Les participants renoncent à toute réclamation liée à ces faits.

Le Département du Var se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

ARTICLE 10 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au prix entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
Le règlement complet est disponible sur le site du Département.

ARTICLE 11 - RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Département du Var dans le cadre de la Fête du livre. Elles sont conservées pendant une année et sont destinées à valider la participation au Prix des lecteurs du Var.
Conformément au règlement général sur la protection des données, les usagers peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en contactant : fetedulivre@var.fr
D'autre part, le Département du Var pourra utiliser l'adresse mail des participants au prix des lecteurs dans le but de les informer sur la fête du livre du Var.
Si les votants ne souhaitent pas recevoir d'information concernant la fête du livre, il conviendra de cocher la case réservée à cet effet lors du vote sur le site du Département du Var.

ARTICLE 12 - AUTORISATION(S)

Les votants autorisent par avance le Département du Var, à utiliser leur nom, prénom, ville, et/ou photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent prix.
Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie.
La présente autorisation est donnée pour une durée de 1 an à partir de l'annonce des résultats du prix et entraîne renonciation de la part des votants à toute action ultérieure en réclamation quant à l'utilisation de ces données et prises de vue, dès lors que cette utilisation sera conforme au présent article.

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE ET LITIGE

Le présent règlement est soumis à la loi française.
Toute contestation ou réclamation relative à l'interprétation ou l'exécution de ce prix ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 1er décembre 2020, cachet de la Poste faisant foi, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'organisateur du prix dont les coordonnées figurent à l'article 1 du présent règlement. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au prix, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation ou réclamation.
Les parties s'efforceront de trouver une solution amiable et, à défaut d'accord, se tourneront vers les tribunaux compétents.

la Fête du Livre du Var

Direction de la Communication du Conseil départemental du Var : Pôle Création graphique • Impression : Pôle Imprimerie